



PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Le **Parc solaire des Riaux** est un projet **agrivoltaïque**.

Introduite par la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 (APER), la notion d'agrivoltaïsme consiste à coupler une production photovoltaïque secondaire à une production agricole principale en permettant une coexistence sur un même espace.

Pour être qualifiée « d'agrivoltaïque », le projet doit réunir les 5 conditions suivantes :

- Il doit contribuer durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une activité agricole ;
- Il doit apporter au moins un service direct à la parcelle (ombrage, protection contre les aléas climatiques, etc.) ;
- Il doit garantir à un agriculteur actif une production agricole significative et un revenu durable ;
- Il doit permettre à la production agricole d'être l'activité principale de la parcelle ;
- Il doit être réversible. A noter qu'en fin de vie du parc agrivoltaïque, la société EES est tenue réglementairement de démanteler les installations et de remettre en état le site.

Les projets agrivoltaïques sont encadrés par la réglementation, et des modalités de contrôle sont prévues afin de garantir le respect des exigences réglementaires tout au long de la vie du projet.

En ce qui concerne le site de projet, les terres ne sont quasiment plus cultivées depuis des années en raison d'un potentiel des sols très limité (pierrosité, faible réserve utile, etc.).

L'installation du parc solaire constitue donc une opportunité de relancer l'activité agricole par l'implantation de prairies et la constitution d'un troupeau ovin pour une production d'agneau de boucherie ;

Le projet du parc solaire des Riaux permet ainsi de renouer avec la vocation agricole des terres sur lesquelles il sera implanté.



© Gilles Saget - Idele



Stevens Chancelier - Responsable Commercial
Romain Fredon - Agronome - Responsable de projets agricoles
Julie Rodriguez - Cheffe de projet Etudes EnR
02 52 32 19 20
 Energie Eolienne Solidaire
 8bis rue Daniel Mayer 37100 TOURS
 contact@energies-solidaire.fr - www.energies-solidaire.com

La société EES est une société, basée à TOURS, développant des projets d'énergies renouvelables notamment de solaire au sol. Dans le cadre de son activité, une zone de projet a été identifiée sur la commune de Briare. Le projet est dénommé « **Parc Solaire des Riaux** ».

Après concertation avec les élus de la commune et accord du propriétaire des terrains concerné, nous avons lancé les démarches nécessaires pour étudier les sensibilités du site à ce type de projet solaire. Le conseil municipal de Briare a délibéré en faveur de notre projet en mai 2024.

Les études sont désormais lancées, et nous souhaitons porter à votre attention un certain nombre d'informations dans une démarche de transparence et de concertation.

En cas de question, nous sommes à votre disposition.



www.solaire-riaux.fr



LE PROJET DU PARC SOLAIRE DES RIAUX



Puissance estimée du parc : environ 19 MWc



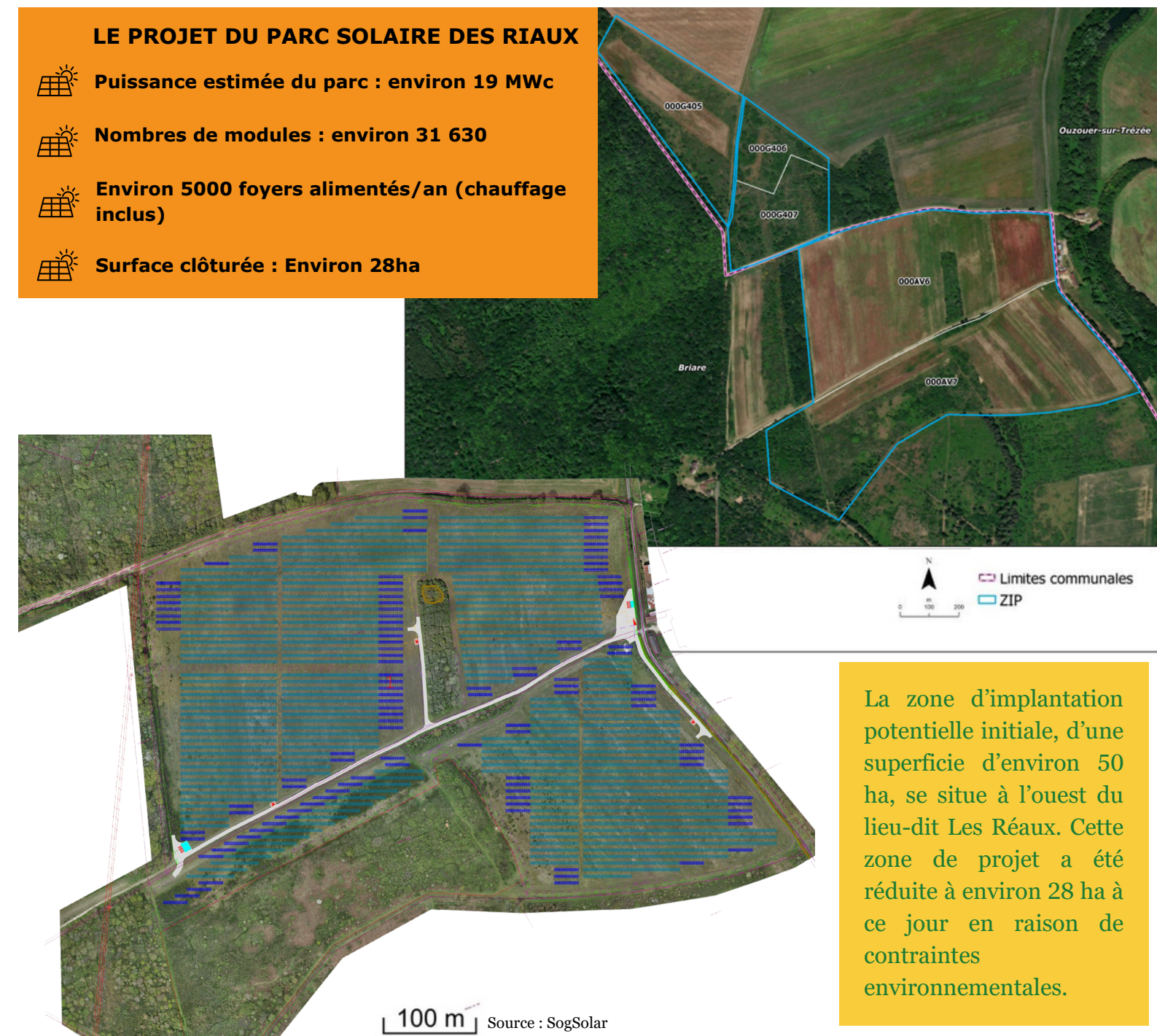
Nombres de modules : environ 31 630



Environ 5000 foyers alimentés/an (chauffage inclus)



Surface clôturée : Environ 28ha

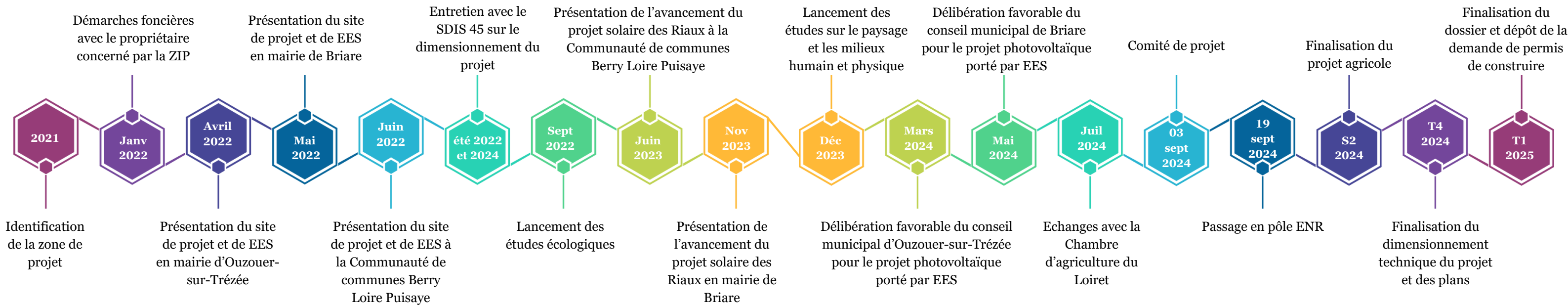


La zone d'implantation potentielle initiale, d'une superficie d'environ 50 ha, se situe à l'ouest du lieu-dit Les Réaux. Cette zone de projet a été réduite à environ 28 ha à ce jour en raison de contraintes environnementales.

100 m Source : SogSolar



L'HISTORIQUE DU PROJET



L'ÉTUDE ECOLOGIQUE

Les **études écologiques ont été menées sur une année complète** pour étudier les sensibilités du site sur un cycle de développement complet des espèces. Cette étude naturaliste s'est attachée à l'**étude de la flore et des habitats** présents sur site mais aussi à la **faune** (faune volante, petite faune, insectes, batraciens, etc.).

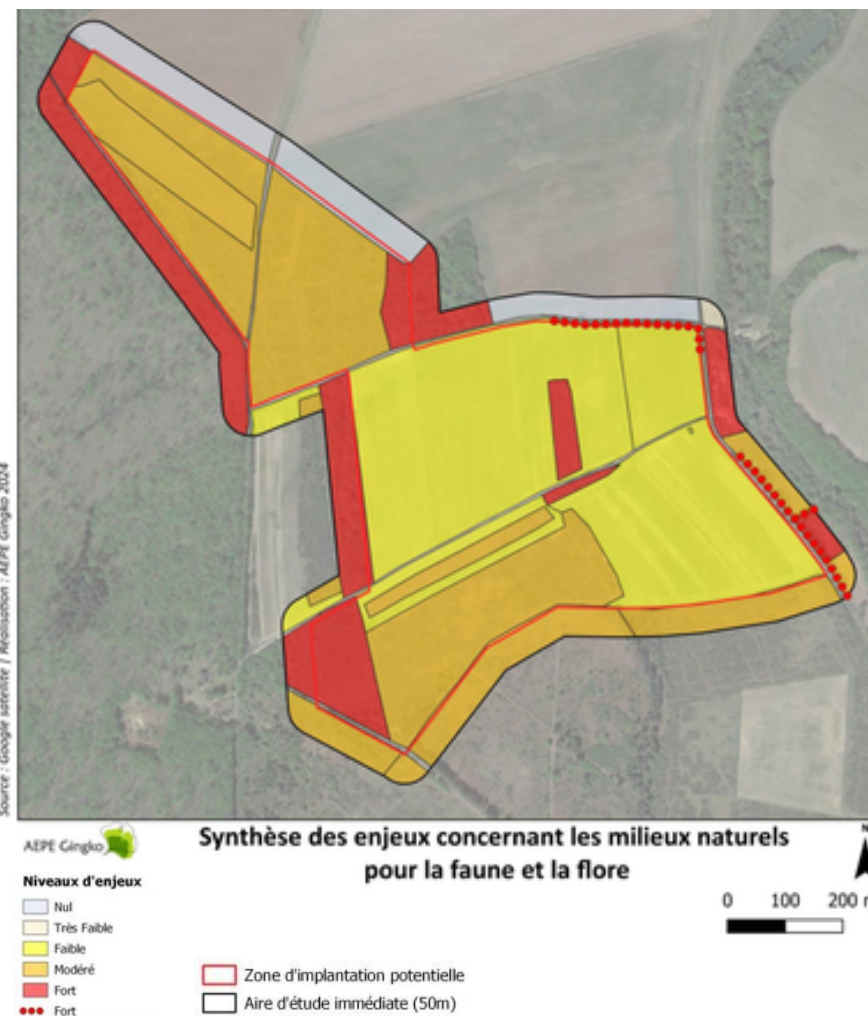
Les études ont révélé la présence d'enjeu fort au niveau des boisements et des haies multi strates bordant le site à l'est, ainsi que des zones à enjeu modéré au nord et à l'ouest de la zone d'implantation potentielle compte tenu des habitats et de la flore qui les composent.

Des mesures d'évitement ont donc été mises en œuvre à l'échelle de la zone d'implantation potentielle initiale, avec notamment l'**évitement total des haies multi strates, des boisements et des zones à enjeux de fourrés** sur la zone de projet.

Des **mesures** seront également mises en place **afin de réduire l'impact** sur les espèces faunistiques et floristiques (inter-rangs important entre les panneaux permettant à la lumière de pouvoir passer, phasage des travaux hors des périodes sensibles, etc.).

Une étude spécifique liée aux zones humides a également été réalisée.

Elle a révélé l'**absence de zone humide sur le site d'étude** : aucun habitat humide identifié d'après les inventaires floristiques et aucun sondage caractéristique de zones humides (39 sondages pédologiques réalisés).



L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

Le site de projet est localisé sur le **versant nord de la Trézée**, à l'interface entre les paysages boisés de la forêt d'Orléans, à l'ouest, et le plateau de la Puisaye.

De **nombreux filtres visuels limitent les perceptions** sur les parcelles du projet, en raison de la présence de nombreux boisements, notamment à l'ouest.

L'**ambiance paysagère du site est rurale**, et les **sensibilités paysagères très localisées** :

- Hameaux les plus proches (Réaux, Mont-Clous et Garnus) ;
- et leur route d'accès longeant la zip à l'est.

Aucune sensibilité n'a été relevée pour l'ensemble des composantes patrimoniales du territoire d'étude (absence de monuments historiques et de covisibilités, absence de sites inscrits ou classés à proximité).

Des **mesures sont envisagées pour favoriser l'intégration paysagère du projet** :

- mise en place d'une clôture et de portails dont la colorimétrie est adaptée au site d'implantation pour favoriser l'intégration paysagère ;
- bardage bois pour le poste de livraison visible depuis la route communale longeant l'est du site ;
- Préservation de la végétation en lisière de zone de projet afin de limiter les perceptions sur le projet (haie longeant le chemin pédestre au nord) ;
- prolongement de la haie présente au nord des Réaux afin de limiter les impacts sur ce lieu de vie.

